



Opérations de gestion des espaces naturels

NATURA 2000 2014

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Consultation

Mai 2014

Date limite de dépôt : vendredi 20 juin 2014 à 16h

Devis à établir à : Président du Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopôle – Guern ar piquet
29 460 Daoulas

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn

Entreprise candidate :

OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Appel à candidature pour le gyrobroyage avec exportation de la matière organique et du bûcheronnage et/ou dessouchage, avec exportation, d'un îlot d'un seul tenant en zone humide, situé à Ploudiry, pour une superficie totale de 0.5 ha. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 portant sur la restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

Les travaux devront être réalisés entre le 1er septembre 2014 et le 15 octobre 2014. Si les conditions météorologiques ne permettent pas une portance du sol suffisante, le Syndicat de Bassin de l'Elorn sera en droit d'annuler le chantier.

Une option est également proposée :

Option 1 : Exportation et valorisation hors du site des produits du gyrobroyage et du bûcheronnage et/ou dessouchage.

MODE DE PASSATION DU MARCHE

Il s'agit d'une consultation.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

PRIX

Les fournitures et travaux faisant l'objet sont réglés par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix constitué par l'entrepreneur.

Les prix sont fermes et non révisables.

PAIEMENT DES ENTREPRISES

Le paiement de la somme due aux titulaires des lots se fera en une seule fois, après réception des travaux.

Le délai global de paiement est de 30 jours, à l'intérieur du délai est prescrit un délai de mandatement par le Syndicat de Bassin de l'Elorn de 20 jours.

La facture est à adresser au Syndicat de Bassin de l'Elorn en trois exemplaires.

En cas de dépassement de ce délai global, le taux d'intérêt moratoires dus au titulaire du marché est le taux réglementaire, soit le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts commencent à courir augmentés de deux points.

LITIGES ET CONTENTIEUX

Litiges

Préalablement à tout recours contentieux, le Comité consultatif régional de règlement amiable prévu à l'article 131 du Code des marchés publics (CMP) pourra être saisi soit par le Pouvoir adjudicateur, soit par le titulaire, dans les conditions fixées aux articles 131 et suivant du CMP.

Contentieux

Le tribunal Administratif de Rennes est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

CONDITIONS DE REMISES DES OFFRES

Les candidats au présent marché sont libres de soumissionner soit isolément soit sous forme de groupement d'entreprises. En cas de groupements, celui-ci sera conjoint ou solidaire.

Il est à noter qu'en cas de groupement, les candidats membres du groupement sont dans l'obligation d'ouvrir un compte bancaire commun au groupement pour pouvoir être payés par le Trésor Public.

Présentation des offres

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant la mention « Offre pour les travaux de gyrobrayage/Bûcheronnage/Dessouchage – zone NATURA 2000 » qui comprendra :

- **L'acte d'engagement**, complété, daté et signé,
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières** dûment accepté et signé,
- **Un devis détaillé et signé**,
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée prévue à l'article 44 du Code des marchés Publics attestant que la candidat ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du Code des Marchés Publics, formulaire DC4 et DC5, le cas échéant,
- **Un mémoire technique** permettant de juger des compétences, moyens et références du candidat,
- Un relevé d'identité bancaire.

Adresse et date limite de remise des offres

Les plis devront être remis contre récépissé ou être reçus par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse figurant à l'article 1 du règlement de consultation avant le vendredi 20 juin 2014 à **16 heures**.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères seront, par ordre décroissant :

Le prix	50%
Référence, moyens et compétences	50%

DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Une phase de négociation pourra intervenir à l'issue de l'analyse des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Annaïg Postec- Chargée de mission Espaces naturels : 02 98 25 93 51 - 06 01 22 28 07

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Date d'envoi : 26 mai 2014